



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

(ACAT-BURUNDI)

**RAPPORT TRIMESTRIEL DE MONITORING DE LA SITUATION
CARCÉRALE AU BURUNDI**

Troisième trimestre 2026 (Juillet – Septembre 2026)



***Prison centrale de Mpimba, Bujumbura : Rassemblement de
détenus dans la cour intérieure.***

Octobre 2026

Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
I. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	6
I.1 Contexte et présentation du rapport	6
I.2 Approche méthodologique.....	7
I.3 Cadre juridique de référence	8
II. SITUATION DE LA POPULATION CARCÉRALE	10
II.1 Évolution du nombre de détenus dans les prisons suivies.....	10
II.2 Évolution des catégories pénales (condamnés & prévenus).....	12
II.3 Mouvements de libération constatés sur le terrain.....	14
II.4 Blocages judiciaires et pistes de désengorgement	16
II.5 Conséquences de la surpopulation sur les conditions de vie.....	17
II.6 Conclusion analytique sur l'état de la population carcérale.....	18
III. RESPECT DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE, DE LA DIGNITÉ HUMAINE ET ACCÈS AUX SOINS	19
III.2 Pénuries de médicaments et désengagement budgétaire de l'État	21
III.3 Actes de violence physique et impunité au sein des établissements	22
III.4 Situation des personnes très vulnérables	22
IV. DÉTENTIONS ARBITRAIRES ET IRRÉGULARITÉS JUDICIAIRES	24
IV.1 Maintien illégal en détention et blocage administratif	24
IV.2 Évolutions de la détention préventive et abandon des dossiers complexes.....	24
V. HYGIÈNE, SALUBRITÉ ET CONDITIONS DE VIE.....	25
V.1 Conditions d'hébergement et dégradation des infrastructures.....	25
V.2 Accès à l'eau potable et hygiène corporelle	26
V.3 Crises de subsistance et irrégularité des rations alimentaires.....	27
VI. ACTIONS DE PLAIDOYER POUR LES DÉTENUS	28
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	29
VII.1. Conclusion	29
VII.2. Recommandations	31
VII.2.1. Suivi et niveau d'exécution des recommandations du rapport précédent.....	31
VII.2.2. RECOMMANDATIONS	32

Liste des tableaux

Tableau 1: Situation carcérale de juillet à septembre 2026 (Rapport Ligue Iteka)	10
Tableau 2: Nombre de libérations dans les prisons documentées	14
Tableau 3: Analyse des défaillances du système carcéral au Burundi	16
Tableau 4: Analyse comparative de l'application des procédures de détention	25
Tableau 5: Ruptures de stocks alimentaires au cours du trimestre.	27
Tableau 6: Constats et évaluation des recommandations du rapport précédent	31

Liste des abréviations et sigles

- **ACAT-Burundi** : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi
- **CDH** : Conseil des droits de l'homme des Nations unies
- **CICR** : Comité International de la Croix-Rouge
- **CRMCL** : Centre de Rééducation des Enfants en Conflit avec la Loi (*parfois abrégé Centre de Rééducation pour Mineurs en Conflit avec la Loi*)
- **DGAP** : Direction générale des affaires pénitentiaires
- **Ligue Iteka** : Ligue Burundaise des Droits de l'Homme
- **ONG** : Organisation non gouvernementale
- **REGIDESO** : Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité (*du Burundi*)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le monitoring mené par l'ACAT-Burundi de juillet à septembre 2026 met en évidence une grave dégradation des conditions de détention et du respect de la légalité dans les prisons burundaises.

Faits marquants de la période

- **Une promiscuité intolérable** : Sur base des cas documentés par ACAT-Burundi et des données du rapport de juillet à septembre 2026 de la Ligue Iteka, la surpopulation s'aggrave à l'échelle nationale pour atteindre un taux général critique de **292 % (soit 12 521 détenus)**. Les taux d'occupation atteignent des proportions inhumaines dans les établissements suivis par l'ACAT-Burundi, comme à la prison pour hommes de Ngozi (**465,75 %** soit 1 863 détenus) et à Gitega (**358,25 %** soit 1 433 détenus), mais aussi dans les prisons de Mpimba (**528 %** soit 4 226 détenus) et de Muramvya (**771 %** soit 771 détenus) documentées par la Ligue Iteka. Cette situation résulte du recours abusif à la détention préventive, les personnes sans jugement représentant désormais le point de bascule de **49,99 % des effectifs au niveau national**, soit désormais plus que les condamnés, près de la moitié des effectifs à Gitega (701 prévenus sur un effectif total de 1433, selon les sources de l'ACAT-Burundi au mois de septembre 2026).
- **Grave insécurité alimentaire et crise sanitaire** : Le trimestre a été marqué par un épuisement des stocks alimentaires consécutif au désengagement budgétaire de l'État. Les moniteurs ont enregistré des ruptures totales de haricots de dix jours consécutifs à Bururi et de deux semaines entières à Gitega et Muramvya, réduisant les repas à de la farine à l'eau. Les pénuries alimentaires, conjuguées aux conditions sanitaires et à la surpopulation, ont aggravé la vulnérabilité des détenus malades : une épidémie non confirmée médicalement, suspectée d'être la thyroïde, a causé **15 décès à Muramvya (3 en août et 12 en septembre)**, tandis que deux détenus sont décédés faute de soins à temps à Mpimba (Apollinaire Ahishakiye) et à Ngozi (Bwayeye, décédé en cours de transfert faute de médicaments au dispensaire).
- **Invasion d'insectes et vétusté des installations sanitaires** : L'arrêt des appuis humanitaires du CICR a laissé la prison de Bururi dans un dénuement complet. Les détenus dorment à même le sol sur des sacs ou des cartons, au milieu d'une prolifération massive de poux et de punaises de lit, tandis que le savon est rationné à un morceau par mois. À Muramvya, l'eau courante est limitée à quatre jours par semaine et les installations sanitaires n'ont plus de portes, privant les détenus de toute pudeur.
- **Impact des mesures de libération précaire** : Bien que l'action des parquets et des commissions ait permis la remise en liberté d'au moins 363 détenus documentés en septembre 2026 (Ngozi, Ruyigi, Muramvya), l'impact de ces mesures reste précaire. Le flux

continu des nouvelles incarcérations neutralise rapidement l'effet de ces sorties. Ces 363 sorties ne représentent que 2,9 % de la population carcérale nationale (12 521 détenus selon la Ligue Iteka), qui a encore augmenté de 254 personnes entre juin et septembre 2026. De plus, les aménagements de peine sont totalement paralysés à Bururi, où aucune libération conditionnelle ni réduction de peine n'a été accordée aux prisonniers politiques depuis 2020.

- **Détentions abusives et ciblage politique** : Le processus de libération des détenus se heurte au refus d'appliquer les décisions des juges. À Ngozi, la libération de MC est annulée par des ordres politiques venus « d'en haut », tandis qu'à Ruyigi, trois prisonniers politiques restent maintenus en détention bien qu'ils aient purgé toute leur peine (**AE, EB** et le sous-lieutenant **EN**). À Matana, le nouveau procureur utilise systématiquement des recours devant la Cour suprême pour empêcher la libération des personnes acquittées. À Muramvya, R.H. et F.N., dont la libération avait été demandée dans notre rapport de juin 2026, restent également enfermés.
- **Souffrance des personnes fragiles** : La présence de **10 nourrissons** enfermés avec leur mère à la prison surpeuplée de Gitega, s'ajoutant aux détenus atteints de troubles mentaux graves et laissés pour compte qui devraient normalement être internés dans des hôpitaux spécialisés dans le traitement des maladies mentales (comme le prisonnier Éric à Bururi), confirme l'absence de protection pour les plus vulnérables.

Recommandations clés

- **Au Gouvernement** : Rendre public de manière transparente les statistiques carcérales nationales et financer d'urgence les rations de base pour stopper les ruptures de haricots.
- **Au Ministère de la Justice** : Libérer immédiatement tous les citoyens acquittés ou en fin de peine, (notamment MC à Ngozi, ainsi que AE, EB et EN à Ruyigi, R.H. et F.N. à Muramvya), régulariser les prévenus et enjoindre au procureur de Matana de cesser ses recours abusifs.
- **Aux autorités judiciaires** : Ouvrir des enquêtes indépendantes et impartiales sur les décès survenus en détention au cours du trimestre (Mpimba, Ngozi, Muramvya), et en rendre publiques les conclusions.
- **Aux Autorités pénitentiaires et sanitaires** : Planifier des campagnes de désinsectisation à Bururi, poser des portes aux douches de Muramvya et faciliter les transferts médicaux urgents vers les hôpitaux extérieurs à l'instar de la gestion humaine du nouveau directeur de Ngozi.

I. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

I.1 Contexte et présentation du rapport

Ce document de suivi, qui examine la période allant de juillet à septembre 2026, poursuit notre mission permanente d'évaluation et de description de la vie quotidienne au sein des prisons burundaises. Alors que les services de l'État ont le devoir légal d'assurer la protection et le respect des personnes privées de liberté, les constats établis durant ces trois mois révèlent une dégradation alarmante de la situation, dictée par trois dynamiques majeures.

En premier lieu, la gestion politique et judiciaire s'est caractérisée par des entraves administratives délibérées et d'une augmentation des détentions illégales dont des cas de maintien en détention de personnes acquittées ou ayant purgé leur peine.

Contrairement aux larges vagues de libérations administratives observées en juin dernier, ce trimestre marque un net ralentissement des mesures de clémence, les libérations observées en septembre restant ponctuelles. L'autorité des décisions de justice est ouvertement remise en question par le maintien illégal en cellule de citoyens pourtant acquittés ou ayant purgé l'intégralité de leur peine. C'est le cas de MC à Ngozi, bloqué par des ordres politiques venus « d'en haut », ainsi que des trois prisonniers politiques s'éternisant à Ruyigi : AE, EB et le sous-lieutenant EN. Parallèlement, au parquet de Matana, la nomination d'un nouveau procureur a paralysé les dossiers et multiplié les recours abusifs devant la Cour suprême pour bloquer les personnes blanchies par les tribunaux, ce qui laisse craindre une instrumentalisation de l'appareil judiciaire à des fins politiques.

En second lieu, les établissements subissent de plein fouet une contraction budgétaire drastique de l'État qui ne permet pas de couvrir les besoins fondamentaux d'une population carcérale en expansion constante, déclenchant ainsi une crise de subsistance sans précédent.

L'administration évoque des difficultés financières pour justifier des ruptures totales et prolongées de stocks alimentaires. Les mois d'août et septembre 2026 ont ainsi été marqués par une faim menaçante, avec des pénuries de haricots atteignant dix jours consécutifs à Bururi et deux semaines entières à Gitega et Muramvya. Cette grave insécurité alimentaire a fortement affaibli l'état physique des détenus. Combinée à un manque criant de savon et à un rationnement sévère de l'eau courante (limitée à quatre jours par semaine à Muramvya), elle a transformé les cellules en foyers de contagion. Cet abandon logistique a vraisemblablement favorisé la propagation d'une épidémie mortelle non identifiée à Muramvya, ayant entraîné douze décès au total, et de morts tragiques par déni de soins à Ngozi (le détenu Bwayeye) et à Mpimba (Apollinaire Ahishakiye). En dernier lieu, le système pénitentiaire fait face à une promiscuité intolérable des prisonniers dans l'indifférence préoccupante de la Direction générale des prisons.

Nos sources confirment que la surpopulation extrême demeure une composante structurelle de l'enfermement au Burundi. À l'échelle nationale, le rapport trimestriel de la Ligue Iteka met en évidence une saturation extrême, globale et continue des infrastructures, caractérisée par un taux d'occupation général qui s'établit au niveau critique de 292 % en septembre 2026 pour un total de 12 521 détenus. À cela s'ajoutent les données détaillées relevées par l'ACAT-Burundi, où les taux d'occupation de certaines prisons atteignent le niveau insoutenable de 358,25 % à Gitega (1 433 détenus pour 400 places) et de 465,75 % à la prison pour hommes de Ngozi (1 863 détenus pour 400 places). Ces sommets de saturation locaux s'observent aussi dans les prisons documentées par la Ligue Iteka au mois de septembre 2026, qui révèlent des niveaux critiques tout aussi alarmants, notamment à la prison centrale de Mpimba où s'entassent 4 226 détenus (soit 528 % d'occupation) et à l'établissement de Muramvya qui enregistre un taux effrayant de 771 % pour un effectif de 771 prisonniers.

Cet entassement permanent détruit le moindre espace de vie individuelle, annule instantanément l'effet des rares libérations locales, et favorise une invasion massive de poux et de punaises de lit qui nuisent gravement à la santé des détenus, contraints de dormir à même le sol sur des sacs ou des morceaux de carton suite au retrait d'appuis humanitaires comme le CICR à Bururi.

Devant l'ampleur de ces dérives, ce rapport consigne de façon rigoureuse les violations constatées sur le terrain. En associant les données recueillies à des récits directs, ACAT Burundi souhaite offrir un état des lieux rigoureux et documenté aux institutions nationales et aux observateurs internationaux. Notre démarche vise à signaler le danger qui guette la population pénale, afin que l'application des « Règles Nelson Mandela » devienne enfin une obligation immédiate et concrète.

I.2 Approche méthodologique

Les informations présentées dans ce rapport proviennent de notre réseau de moniteurs locaux anonymes déployés de juillet à septembre 2026 dans les différentes maisons d'arrêt et centres pour mineurs du pays. Les données sont recueillies à travers des échanges confidentiels avec des personnes détenues, leurs proches ou des sources hospitalières. Afin de garantir la fiabilité des informations face à l'absence de données officielles centralisées, l'ACAT-Burundi applique un principe de recoupement systématique. Chaque signalement fait l'objet d'une vérification obligatoire auprès d'au moins deux sources indépendantes et fiables, lorsque cela est possible, les registres d'écrou, les alertes des familles ou les constats médicaux, afin d'écarter toute approximation. Lorsqu'une information ne peut être suffisamment corroborée, elle n'est pas intégrée ou est présentée avec les réserves nécessaires.

Le travail de monitoring s'effectue néanmoins dans un contexte particulièrement contraignant. Mener des actions de monitoring sur la situation des droits humains dans l'univers carcéral

burundais exige d'observer des protocoles stricts d'accès discret aux milieux fermés. Les moniteurs se heurtent au manque de confidentialité inhérent à la promiscuité des détenus, aux procédures administratives d'accès aux infrastructures, ainsi qu'au manque de reconnaissance officielle de l'ACAT-Burundi, radiée depuis 2016 par les autorités nationales, ce qui impose une vigilance accrue pour assurer la sécurité de nos sources et de nos équipes sur le terrain.

Couverture du monitoring. Au cours du trimestre, les informations ont été recueillies dans les établissements suivants : les prisons de Bururi, Gitega, Muramvya, Ngozi, Ruyigi, Rumonge et Mpimba. Elles reposent sur environ une trentaine de rapports de moniteurs, intégrant les témoignages directs des détenus, collectés entre le 1er juillet et le 30 septembre 2026.

Pour situer ces constats à l'échelle nationale, le rapport tient compte, à titre complémentaire, des statistiques mensuelles de 13 établissements publiées par la Ligue Iteka dans son rapport trimestriel de juillet à septembre 2026. La source de chaque chiffre (ACAT-Burundi ou Ligue Iteka) est indiquée dans le texte ; les légers écarts entre les deux s'expliquent par des dates de comptage différentes. Le suivi a également porté sur le fonctionnement du parquet de Matana.

Limites du rapport. Les chiffres présentés proviennent de la collecte ponctuelle des données et ne couvrent pas l'ensemble des établissements du pays. Certaines données restent approximatives et les causes de plusieurs décès n'ont pas pu être confirmées médicalement.

De plus, le recensement des détenus malades souffrant dans les cellules est resté difficile à évaluer avec précision par les moniteurs en raison de la prudence nécessaire sur le terrain, de l'absence de diagnostics médicaux officiels pour l'épidémie suspectée à Muramvya, et de données parcellaires sur certains mois pour des établissements comme Rumonge ou Mpimba.

Enfin, le suivi exact des effectifs de détenus libérés lors des vagues de libérations de fin de trimestre reste partiel en l'absence de données officielles exhaustives publiées par l'administration pénitentiaire.

I.3 Cadre juridique de référence

Les constats de ce rapport sont établis au regard des normes nationales et internationales applicables au Burundi : la Constitution (notamment ses articles 25 et 26 qui consacrent le respect de la dignité humaine et l'interdiction absolue de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants), le Code de procédure pénale, qui encadre la durée de la détention préventive (en fixant des délais stricts pour la détention provisoire et en érigeant la liberté en principe, conformément à la Loi n° 1/09 du 11 mai 2018 portant modification du Code de procédure pénale), la Convention des Nations unies contre la torture, ratifiée par le Burundi, l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (« Règles Nelson Mandela ») et les

Règles des Nations unies concernant le traitement des détenues (« Règles de Bangkok »), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 7, 9 et 10), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (art. 4, 5 et 6) ainsi que les Lignes directrices de Luanda sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique (Commission africaine, 2014).

II. SITUATION DE LA POPULATION CARCÉRALE

II.1 Évolution du nombre de détenus dans les prisons suivies

Le suivi régulier effectué par nos moniteurs sur le terrain met en évidence une persistance, voire une aggravation, de la saturation de l'espace carcéral. Les données recueillies par l'ACAT-Burundi dans les quelques établissements documentés, notamment la prison pour hommes de Ngozi, ainsi que celles de Gitega et de Bururi, confirment une situation locale alarmante.

Cette dynamique observée localement s'inscrit dans une tendance globale à l'échelle nationale, documentée par le rapport trimestriel de la Ligue Iteka pour la période de juillet à septembre 2026. Les données de ce rapport font état de 12 521 détenus à la fin de septembre 2026, ce qui montre une augmentation comparative par rapport aux 12 216 détenus recensés à la fin du trimestre précédent en juin 2026, d'après le rapport trimestriel de l'ACAT-Burundi couvrant la période d'avril à juin 2026.

Le relevé statistique ci-dessous présente cette situation synoptique des effectifs et des taux d'occupation à l'échelle nationale, servant de cadre global avant la présentation de nos données de terrain. Ces chiffres sont tirés des données de la Ligue Iteka, citées dans son [rapport trimestriel couvrant la période de juillet à septembre 2026](#).

Tableau 1: Situation carcérale de juillet à septembre 2026

Prisons	Capacité d'accueil	Juillet 2026	Août 2026	Septembre 2026	Taux d'occupation (septembre 2026, %)
BUBANZA	200	407	412	423	211.50
BURURI	250	258	264	268	107.20
CMRL RUMONGE	72	47	90	86	119.44
CMRL RUYIGI	72	47	44	52	72.22
GITEGA	400	1,365	1,422	1,450	362.50
MPIMBA	800	4,117	4,190	4,226	528.25
MURAMVYA	100	840	835	771	771.00
MUYINGA	300	578	562	578	192.67
NGOZI F	250	228	233	240	96.00
NGOZI M	400	1,826	1,823	1,889	472.25
RUMONGE	800	1,450	1,470	1,489	186.13
RUTANA	350	420	422	437	124.86
RUYIGI	300	684	686	612	204.00
Total général	4,294	12,267	12,453	12,521	291.59

Source : Ligue Iteka : <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2026/10/RAPPORT-TRIMESTRIEL-JUILLET-SEPTEMBRE-2026.pdf>, page 10.

Les statistiques de terrain recueillies au cours du trimestre par l'[ACAT-Burundi](#) détaillent la réalité quotidienne des établissements présentés ci-dessous. Les légères différences relevées par la suite entre nos observations et le tableau global issu du rapport de la [Ligue Iteka](#) découlent simplement de la variabilité des données disponibles au cours du trimestre. Ces cas suivis permettent d'analyser l'évolution des effectifs au sein des établissements pénitentiaires suivants :

- **Prison de Gitega** : Dans cet établissement dont la capacité d'accueil officielle est fixée à 400 places, les effectifs observés au 10 septembre 2026 ont atteint un total de 1 433 détenus. Ce chiffre représente un taux d'occupation critique de 358,25 % et montre une augmentation nette par rapport aux 1 177 prisonniers signalés en juin (soit 256 détenus de plus, +21,8 % en trois mois). L'analyse de ces données met en relief le poids prépondérant de la détention préventive. L'établissement compte en effet 701 personnes en attente de jugement (dont 597 hommes et 104 femmes) pour 722 personnes condamnées (630 hommes et 92 femmes), en plus de la présence de 10 nourrissons (répartis de manière égale entre 5 garçons et 5 filles) vivant en cellule avec leur mère. Le total de 1 433 personnes comprend donc 1 423 détenus et 10 nourrissons ; les prévenus représentent 49,3 % des détenus (701 sur 1 423), un niveau proche de la moyenne nationale de 49,99 %. Pour sa part, la Ligue Iteka recense 1 450 détenus à Gitega en septembre 2026 (362,5 %).
- **Prison pour hommes de Ngozi** : La situation s'avère encore plus extrême dans cette structure calibrée elle aussi pour 400 places. Nos moniteurs y constatent une saturation continue et étouffante. Les décomptes physiques de nos équipes font état d'un effectif de 1 834 détenus au cours du mois d'août 2026, un chiffre qui s'est encore aggravé pour atteindre 1 863 détenus au 2 septembre 2026, ce qui correspond à un taux d'occupation alarmant de 465,75 %. À titre de comparaison, la prison comptait déjà un effectif identique de **1 834 détenus** à la fin du mois de juin 2026, avec une répartition de **61,43 % de condamnés** (soit environ 1 127 personnes) et **38,57 % de prévenus** en attente de jugement (soit environ 707 personnes). (**Rapport de l'ACAT-Burundi du deuxième trimestre 2026**). La Ligue Iteka recense pour sa part 1 889 détenus en septembre 2026 (472,25 %), ce qui confirme cette hausse malgré les plus de 200 libérations du mois (voir II.3).
- **Prison de Bururi** : À l'inverse, cet établissement affiche une stabilisation relative de ses effectifs. Le nombre de personnes incarcérées est passé de 258 en juillet à **265 détenus au mois d'août 2026** (comprenant 247 hommes, 17 femmes et 1 enfant) selon les moniteurs de l'ACAT-Burundi. Bien que ce total place l'établissement au-dessus de sa capacité théorique de 250 places avec un taux d'occupation de 106 %, cette situation demeure la moins alarmante de nos sites d'observation. Cette tendance à la stabilisation

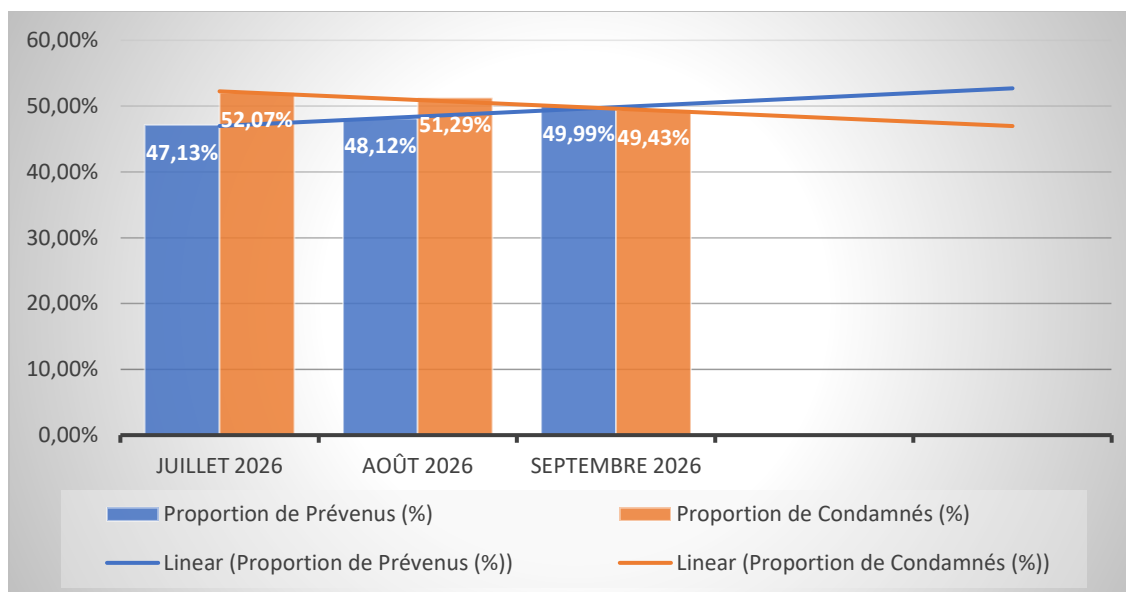
est confirmée à la fin du trimestre par les données globales de la Ligue Iteka, qui recensent 268 détenus pour le mois de septembre 2026. Ce niveau global indique un recul par rapport au début de l'année où l'effectif avoisinait les 286 détenus (rapport de l'ACAT-Burundi du deuxième trimestre 2026).

En conclusion, l'analyse de nos données de terrain, mise en parallèle avec les données nationales de la Ligue Iteka, confirme la sévérité de la crise carcérale. Le système pénitentiaire burundais demeure structurellement asphyxié. Cette détérioration est marquée par un taux d'occupation national général qui atteint désormais 292 % selon la Ligue Iteka, en hausse par rapport aux 284,49 % documentés par l'ACAT-Burundi en juin 2026. Les légères décélérations locales, comme à Bururi, s'effacent devant la saturation extrême constatée à Gitega et Ngozi pour hommes par l'ACAT-Burundi. À cette crise documentée directement s'ajoute la forte surpopulation observée dans d'autres centres majeurs par la Ligue Iteka, notamment à Mpimba, qui culmine à 528 %, et à Muramvya, à 771 %. Pour cette dernière, bien que l'on observe une légère amélioration par rapport au taux d'occupation de 827 % documenté au mois de juin 2026 par l'ACAT-Burundi, le niveau de surpopulation y reste particulièrement inquiétant.

Cette surpopulation globale montre qu'il est urgent de réformer la justice et de mieux contrôler les mandats de dépôt pour sortir les prisons de cette crise humanitaire.

II.2 Évolution des catégories pénales (condamnés & prévenus)

L'analyse de l'évolution globale de la population carcérale ne peut se limiter à l'étude des effectifs totaux. Il convient d'observer la répartition interne entre les personnes condamnées et celles en attente de jugement (prévenus), afin de mesurer le niveau d'engorgement du système judiciaire. Pour mesurer précisément l'évolution de cette crise judiciaire, cette section s'appuie sur les données d'ensemble de la Ligue Iteka (juillet - septembre 2026) présentées dans le diagramme ci-dessous.



Graphique 1 : Répartition des prévenus et des condamnés (juillet - septembre 2026)

À la lecture de ce diagramme, l'évolution se décline de la manière suivante :

- **En juillet 2026** : Pour un effectif global de **12 267 détenus**, la structure pénale montre un coude-à-coude serré, mais l'écart reste à ce stade en faveur des personnes condamnées, qui représentent **52,07 %** (soit **6 388 condamnés**), face à **47,13 %** de prévenus en attente de jugement (soit **5 781 prévenus**).
- **En août 2026** : La population totale grimpe à **12 453 détenus**. La hausse continue des détentions provisoires engendre un resserrement visuel des écarts. La proportion de prévenus progresse pour atteindre **48,12 %** (soit **5 992 prévenus**), tandis que celle des condamnés fléchit légèrement à **51,29 %** (soit **6 387 condamnés**).
- **En septembre 2026** : Le point de bascule se matérialise de façon nette alors que la population atteint son sommet trimestriel à **12 521 détenus**. La tendance s'inverse et la population en attente de jugement devient majoritaire au sein des établissements pénitentiaires du pays, s'élevant à **49,99 %** (soit **6 259 prévenus**), alors que la proportion de personnes condamnées recule à **49,43 %** (soit **6 189 condamnés**).

En regardant les lignes de tendance ajoutées sur le graphique, on constate simplement que le nombre de personnes condamnées diminue de juillet à septembre, tandis que le nombre de prévenus augmente de façon continue.

Cette poussée continue des détentions provisoires démontre de manière arithmétique que l'augmentation de la population carcérale burundaise durant ce trimestre est entièrement portée par l'afflux de personnes non encore jugées. Cette accumulation en amont sature les

infrastructures et confirme l'existence d'un blocage majeur au niveau des recours excessifs à la détention provisoire et des lenteurs dans l'administration de la Justice, concernant notamment les procédures d'instructions et de délivrance des mandats de dépôt, créant un véritable effet d'embouteillage de la chaîne pénale que la chaîne pénale ne parvient plus à absorber.

II.3 Mouvements de libération constatés sur le terrain

L'observation des mouvements de détenus révèle un paradoxe structurel majeur au sein du système pénitentiaire burundais. Bien que des vagues de libérations soient régulièrement enregistrées sur le terrain, leur impact sur le désengorgement s'avère immédiatement neutralisé par le flux continu des nouvelles incarcérations. Au cours de ce trimestre, nos équipes ont comptabilisé au moins 363 sorties dans les prisons de Ngozi (hommes), Ruyigi et Muramvya.

Le tableau ci-dessous synthétise les données partielles collectées par nos moniteurs concernant ces mouvements durant la période de suivi.

Tableau 2: Nombre de libérations dans les prisons documentées

Établissement	Nombre approximatif de libérations (Septembre 2026)	Catégories de détenus concernées	Observations des moniteurs
Ngozi (Hommes)	Plus, de 200	Condamnés ayant purgé au moins 1/4 de leur peine	Impact invisible sur la surpopulation en raison du flux continu des nouvelles entrées.
Ruyigi	Environ 100	Prévenus en élargissement, condamnés pour viol en fin de peine, personnes souffrant de troubles mentaux	Processus ciblé mais insuffisant pour désengorger les locaux.
Muramvya	63	Détenus poursuivis pour des délits mineurs	Mesure d'urgence décidée le 23 septembre par une commission pour éviter l'asphyxie (plus de 800 % d'occupation : 840 détenus en juillet et 835 en août selon la Ligue Iteka).
Total monitoré	Au moins 363	—	—

Des mesures d'urgence ont parfois dû être initiées par les autorités judiciaires pour éviter l'asphyxie totale des locaux. C'est le cas à la prison de Muramvya où, face à une surpopulation extrême de plus de 800 détenus s'entassant dans un espace conçu pour 100 personnes (soit un taux d'occupation de 800 %), une commission de désengorgement a procédé à la libération de 63 détenus poursuivis pour des délits mineurs le 23 septembre 2026.

Par ailleurs, des procédures de libération conditionnelle ou de fin de peine ont été documentées sur d'autres sites. À Ngozi, plus de 200 détenus ayant purgé au moins le quart de leur peine ont pu recouvrer la liberté. À la prison de Ruyigi, les moniteurs ont enregistré près de 100 libérations touchant des catégories variées, notamment des prévenus en élargissement, des condamnés pour viol arrivés en fin de peine, ainsi que des personnes souffrant de troubles mentaux.

Analyse de l'impact des libérations face à la population globale (Septembre 2026)

Si on compare ces **363 libérations** observées par nos moniteurs avec le nombre total de prisonniers dans le pays (**12 521 détenus** en septembre selon la Ligue Iteka), on se rend compte de deux choses :

- **L'impact statistique est minuscule** : Ces 363 libérations ne représentent que **2,9 %** de tous les prisonniers du pays. Ceci ne suffit pas du tout pour résoudre le problème de saturation observé dans la plupart des prisons du pays.
- **Les sorties sont immédiatement annulées par les nouvelles entrées** : Entre juin (12 216 détenus, rapport d'avril à juin 2026 de l'ACAT-Burundi) et septembre (12 521 détenus, rapport de juillet à septembre 2026 de la Ligue Iteka), le nombre total de prisonniers a augmenté de **305 personnes**. Cela veut dire que la justice envoie les gens en prison à un rythme tellement rapide que cela a complètement effacé l'effet positif de ces 363 libérations, le total continuant de grimper.
- **Lecture par établissement (ordre de grandeur)** : à Ngozi (hommes), l'effectif passe de 1 823 en août à 1 889 en septembre (+66) malgré plus de 200 libérations, ce qui suppose au moins 260 nouvelles entrées en un mois. À Ruyigi, l'effectif baisse de 74 (686 → 612) pour environ 100 libérations. À Muramvya, la baisse de 64 (835 → 771) correspond presque exactement aux 63 libérations du 23 septembre et aux 12 décès du mois. Les dates de comptage de la Ligue Iteka et de nos moniteurs pouvant différer, ces chiffres indiquent des tendances et non des bilans exacts.

Ce constat prouve que les vagues de libérations administratives ou conditionnelles ne suffisent plus à réguler la surpopulation carcérale. Le dysfonctionnement majeur réside en amont, au niveau de la politique pénale : tant que les magistrats de l'ordre judiciaire continueront de recourir de manière systématique au mandat de dépôt et à la détention préventive avant tout jugement, le flux des nouvelles incarcérations excédera structurellement le volume des

élargissements. Sans un changement profond de ces pratiques judiciaires, le réseau pénitentiaire demeurera condamné à une saturation chronique et irréversible.

II.4 Blocages judiciaires et pistes de désengorgement

Le maintien de cette surpopulation s'explique en grande partie par des lourdeurs et des dysfonctionnements au sein de la machine judiciaire. L'analyse du terrain montre que l'inertie dans le traitement des dossiers maintient les prisons en état d'asphyxie permanente.

Tableau 3: Analyse des défaillances du système carcéral au Burundi

FAILLE DU SYSTÈME DOCUMENTÉE	IMPACT CONCRET DANS LES CELLULES	SOLUTION PROPOSÉE PAR L'ACAT-BURUNDI
Paralysie des aménagements de peine	À Bururi, aucune libération conditionnelle ni réduction de peine n'a été accordée depuis 2020 pour les prisonniers politiques. Les condamnés à de longues peines s'éternisent en cellule et saturent l'espace.	Réactiver d'urgence les commissions de surveillance et appliquer de manière transparente les libérations conditionnelles légales.
Blocages abusifs aux parquets	Au parquet de Matana, les dossiers accusent plus de 3 mois de retard. Le nouveau procureur multiplie les recours devant la Cour suprême pour bloquer les personnes acquittées, tandis que le remplacement du magistrat conciliateur a mis fin aux mesures de clémence pour les délits mineurs.	Garantir un traitement rapide et fluide des dossiers par les parquets, et stopper l'usage abusif des recours systématiques contre les acquittements.
Abus de la détention préventive	Les données d'ensemble du rapport trimestriel de la Ligue Iteka révèlent que la surpopulation est désormais entièrement portée au niveau national par l'afflux de personnes non jugées. La proportion de prévenus à l'échelle du pays a suivi une trajectoire ascendante continue durant tout le trimestre, passant de 47,13 % en juillet à 48,12 % en août, pour atteindre un point de bascule critique de 49,99 % en septembre 2026. À la fin de cette période, la détention préventive s'est ainsi structurellement imposée comme la règle de fait,	Appliquer rigoureusement les délais légaux de détention provisoire et utiliser massivement des mesures alternatives à l'emprisonnement.

touchant un détenu sur deux au Burundi et
bafouant l'exception légale prévue par la loi.

Ces blocages transforment de fait la détention provisoire en une sanction anticipée, infligée avant tout procès ou condamnation. Si les règles de libération ne sont pas respectées de manière juste et transparente, des centaines de personnes resteront oubliées en cellule, privées de leurs droits les plus élémentaires et de leur dignité humaine.

II.5 Conséquences de la surpopulation sur les conditions de vie

Cette concentration humaine excessive engendre des crises sanitaires et humanitaires immédiates dans les structures carcérales. L'encombrement extrême de l'espace vital compromet l'accès aux droits les plus fondamentaux des personnes détenues et met en péril leur dignité au quotidien. Les chapitres suivants de ce rapport apporteront une analyse bien plus détaillée sur les conséquences précises de cette surpopulation, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins, le respect de l'intégrité physique et les conditions d'hygiène.

Impact sur la santé et promiscuité en cellule

La promiscuité extrême favorise la détérioration de l'état de santé général des prisonniers. Le manque d'air et l'impossibilité de respecter des distances d'hygiène minimales transforment les cellules en foyers de contagion. À la prison de Muramvya, l'apparition d'une pathologie mortelle non encore déterminée par les services médicaux est, selon nos équipes, favorisée par l'entassement des détenus. Au 17 septembre 2026, la situation y est devenue intenable : 45 personnes restaient hospitalisées après le décès de 3 malades dans la semaine, tandis que 60 autres détenus étaient couchés, malades, au sein même de leurs cellules. Au total, 15 prisonniers ont déjà perdu la vie à cause de cette épidémie, dont 3 décédés au mois d'août ainsi que 12 au mois de septembre de cette année.

Rupture des stocks alimentaires et logistique de subsistance

Sur le plan logistique, la surpopulation carcérale provoque un épuisement précoce et critique des stocks de nourriture alloués par l'État. Le rythme de consommation des denrées illustre parfaitement cette rupture de charge et l'iniquité de traitement entre les établissements.

À la prison de Bururi, où l'effectif de 265 détenus (ACAT-Burundi, données août 2026) reste proche de la capacité d'accueil de l'infrastructure (250 places), la gestion théorique des stocks devrait permettre de garantir la ration réglementaire complète aux prisonniers ; pourtant, cet établissement subit lui aussi des ruptures de stock récurrentes dues aux défaillances de l'administration centrale. La situation est encore plus dramatique à la prison de Rumonge, où la même quantité de provisions est entièrement consommée en très peu de temps. Sur la base

d'une ration réglementaire de 350 g par personne et par jour, une tonne de haricots couvre environ 11 jours à Bururi, mais moins de 2 jours à Rumonge en raison de la surpopulation structurelle importante de détenus (1 489 prisonniers documentés par la Ligue Iteka, septembre 2026) s'entassant dans un espace initialement prévu pour seulement 800 places.

Cette comparaison met en évidence deux réalités cruciales : d'une part, dans les établissements surpeuplés comme Rumonge, les réserves alimentaires s'épuisent à un rythme accéléré, provoquant des ruptures de stock brutales et des famines immédiates. D'autre part, pour tenter de rationner ces provisions éphémères, l'administration est contrainte de réduire drastiquement les portions individuelles, privant ainsi les détenus de leur droit fondamental à une alimentation digne.

II.6 Conclusion analytique sur l'état de la population carcérale

Les observations de nos moniteurs et les données recueillies au cours de ce trimestre confirment une crise profonde, durable et généralisée. La surpopulation n'est plus un phénomène conjoncturel : elle est devenue structurelle. Les prisons burundaises étouffent sous le poids d'une incarcération de masse que l'appareil judiciaire ne parvient plus à réguler, maintenant les détenus dans des conditions qui violent de manière systématique la dignité humaine.

La réalité objective de cette crise se traduit par une détérioration continue des indicateurs à l'échelle nationale. Le taux d'occupation général des établissements pénitentiaires du pays, documenté par le rapport trimestriel de la Ligue Iteka, a poursuivi sa trajectoire ascendante pour s'établir au niveau critique de **292 % en septembre 2026**, contre 284,49 % en juin, totalisant désormais **12 521 détenus** à travers le pays. Cette asphyxie globale est alimentée en amont par un point de bascule historique atteint ce trimestre, où le taux de personnes détenues en attente de jugement a frôlé la barre absolue de la moitié des effectifs nationaux, culminant à **49,99 %**.

Cette dynamique globale alarmante corrobore parfaitement la détresse extrême observée directement sur le terrain par les moniteurs de l'ACAT-Burundi au sein des établissements suivis. Les relevés de fin de trimestre mettent en évidence des situations locales inhumaines où le seuil de saturation dépasse l'entendement. C'est le cas de la prison centrale de **Mpimba**, qui suffoque sous un effectif de **4 224 détenus**, soit un taux d'occupation de **528 %** selon le recensement de la Ligue Iteka, ou encore de l'établissement de **Muramvya**, qui enregistre un taux effrayant de **771 %** pour un effectif de **771 détenus**, des données fournies là aussi par la Ligue Iteka, malgré les mesures d'élargissement d'urgence prises en cours de période. Les constatations physiques de l'ACAT-Burundi dans les centres de l'intérieur du pays confirment cette suffocation : à la prison de **Gitega**, nos moniteurs ont dénombré un effectif critique de **1 433 détenus**, ce qui correspond à **358,25 %** d'occupation, tandis qu'à la prison pour hommes de **Ngozi**, le décompte physique de nos équipes s'élève à **1 863 détenus**, soit un taux alarmant de **465,75 %** d'occupation. Au sein de

tous ces établissements, la densité carcérale interdit l'accès aux droits fondamentaux les plus élémentaires.

L'ACAT-Burundi reste profondément convaincue que la situation globale exige une refonte immédiate des pratiques pénales. La convergence entre les statistiques nationales de la Ligue Iteka et les alertes quotidiennes transmises par notre réseau de moniteurs prouve que le danger sanitaire, sécuritaire et humain reste entier. Maintenir le statu quo face à ce surpeuplement continuuel revient à accepter que la vie, l'intégrité physique et la santé des prisonniers soient menacées chaque jour au sein d'un système pénitentiaire à bout de souffle.

III. RESPECT DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE, DE LA DIGNITÉ HUMAINE ET ACCÈS AUX SOINS

Dans ses précédents rapports, l'ACAT-Burundi a constamment dénoncé les violations graves des droits des détenus, souvent marqués par des violences internes et un accès difficile aux structures de santé. Au cours de ce trimestre, l'analyse de nos moniteurs montre que la situation globale de l'intégrité physique et de la dignité humaine reste très préoccupante, mais elle révèle des contrastes importants par rapport aux mois passés. D'un côté, le déni de soins s'est lourdement aggravé, provoquant des décès évitables à Mpimba et une épidémie meurtrière aggravée par la faim à Muramvya. D'un autre côté, une lueur d'espoir est apparue à la prison de Ngozi où le récent changement de direction a permis de rompre avec l'impunité, permettant un retour au calme et facilitant enfin les évacuations médicales urgentes des prisonniers.

III.1 Décès survenus en détention par manque de soins et obstructions administratives

Le manque d'assistance médicale et les décisions arbitraires des directions de prison ont provoqué des drames tragiques ce trimestre. Nos moniteurs ont documenté des cas précis où l'accès aux structures de santé a été bloqué ou accordé beaucoup trop tard, entraînant la mort de personnes détenues.

Drame de Mpimba à Bujumbura

Apollinaire Ahishakiye, un détenu diabétique, est décédé le **samedi 8 août 2026** après un refus d'évacuation médicale répété.

- **Le mercredi 5 août au soir** : il est pris d'une très forte fièvre et passe la nuit à l'infirmerie.
- **Le jeudi 6 août** : la direction refuse son transfert à l'hôpital extérieur sous prétexte qu'un test de malaria est négatif.

- **Le vendredi 7 août** : malgré l'insistance des prisonniers, l'administration oppose un refus catégorique pour des motifs politiques. Elle accuse sans fondement un groupe de détenus arrêtés en 2015 de planifier son évasion. Selon le témoignage de certains codétenus présents, les autorités pénitentiaires ont explicitement répondu « **que c'était plutôt un groupe d'anciens détenus liés aux événements de 2015 qui cherchait à le faire évacuer, et qu'il risquait d'en profiter pour s'évader** », scellant ainsi leur refus de lui accorder une **évacuation médicale**. Ce jour-là, le médecin de la prison ne s'est pas présenté pour contrôler sa glycémie.
- **Le samedi 8 août au matin** : le contrôle est enfin fait. Son taux de glycémie a atteint le niveau critique. Évacué inconscient vers 15 heures, il s'est éteint le soir même.

Décès à la prison de Ngozi

Le **25 septembre 2026**, un détenu nommé **Bwayeye**, dont l'identité complète et le motif de détention n'ont pas pu être consignés en l'absence de registres officiels accessibles, est mort avant d'avoir pu atteindre l'hôpital extérieur. L'homme a rendu son dernier soupir en chemin. Les rapports de nos moniteurs précisent que le dispensaire de la prison ne disposait plus d'aucun médicament essentiel pour stabiliser son état critique avant son transfert. Ce décès est survenu alors que les autorisations de sortie médicale étaient désormais accordées sans blocage depuis l'arrivée du nouveau directeur : la rapidité des transferts ne compense pas l'absence de médicaments d'urgence au dispensaire.

Épidémie à la prison de Muramvya

Une pathologie mortelle non identifiée, suspectée d'être la typhoïde, a provoqué la mort de **15 détenus au total** au sein de la prison de Muramvya au cours du trimestre.

Dès le mois d'août, la maladie faisait rage avec de fortes fièvres, des diarrhées et un affaiblissement général. Le bilan s'avère particulièrement difficile à chiffrer avec précision sur le terrain, et les données disponibles sous-estiment probablement la réalité de la crise. Au cours du mois d'août, nos équipes ont pu identifier de manière préliminaire un groupe de **10 malades hospitalisés** à l'extérieur, tandis qu'au moins **36 autres détenus malades** restaient confinés au sein même de l'établissement. Nombre d'entre eux sont contraints de rester alités dans leurs cellules sans traitement adéquat, faute de moyens financiers pour acheter les médicaments prescrits, alors que la structure héberge globalement **plus de 800 détenus pour une capacité officielle de seulement 100 places**. Cet entassement extrême favorise inévitablement la promiscuité et contribue de manière critique à la dissémination rapide de la maladie.

Trois décès marquants avaient déjà frappé cette même prison au mois d'août 2026 faute de traitements disponibles :

- **Franck Mananzigamira (décédé en août 2026)** : prisonnier politique détenu illégalement depuis 5 ans alors qu'il avait été acquitté par toutes les instances judiciaires. D'après nos sources, il était maintenu en cellule sous le prétexte d'une accusation de complicité avec des mouvements rebelles. C'est au cours de cette incarcération arbitraire qu'il est tombé malade, avant d'être transféré à l'hôpital où il a passé ses derniers jours avant de s'éteindre.
- **Viateur Hatungimana et Égide Icishatse** : deux détenus qui ont également succombé à la maladie au cours du mois d'août dans ce contexte d'absence de soins.

Au cours du mois de septembre, nos moniteurs ont rapporté que **12 détenus** ont succombé à cette maladie toujours suspectée d'être la typhoïde, illustrant la gravité persistante de la crise sanitaire. Parallèlement à cette crise sanitaire, les moniteurs ont également signalé une rupture totale des stocks de haricots en septembre, l'administration pénitentiaire ne distribuant plus que de la farine comme unique ration. Ce manque de nourriture diversifiée contribue à l'affaiblissement général des malades, une situation encore plus critique pour les détenus sans soutien familial, car ces derniers dépendent uniquement des rations carencées fournies par la prison.

Face à ce drame, selon les informations recueillies, les médecins de l'hôpital n'ont pas fourni de traitement adéquat. Ils se sont contentés de calmer temporairement les symptômes et ont exigé que les prisonniers achètent eux-mêmes leurs médicaments.

III.2 Pénuries de médicaments et désengagement budgétaire de l'État

La prise en charge médicale des personnes détenues subit de plein fouet la crise financière qui touche les institutions publiques. Nos moniteurs sur le terrain constatent une dégradation alarmante de l'accès aux soins de base, principalement causée par des ruptures de stock chroniques en produits pharmaceutiques. Selon les informations recueillies auprès de sources hospitalières et pénitentiaires, cette pénurie s'explique par le fait que les crédits budgétaires destinés à l'approvisionnement en médicaments ne sont plus débloqués régulièrement. En conséquence, les structures de soins internes se retrouvent totalement démunies face aux urgences quotidiennes.

Cette absence de traitement adapté met en danger de mort les détenus atteints de pathologies chroniques ou de troubles spécifiques. C'est le cas à la prison de Bururi, où nos équipes ont documenté au 2 septembre 2026 la situation préoccupante d'un prisonnier nommé Éric, souffrant de troubles mentaux. En raison du manque cruel de médicaments adaptés et de l'absence de personnel psychiatrique qualifié au sein de l'établissement, ce détenu ne bénéficie d'aucun suivi médical digne. Son maintien en cellule sans encadrement thérapeutique adapté aggrave sa souffrance psychologique.

La situation est tout aussi difficile au dispensaire de la prison de Ngozi, qui fait face aux mêmes pénuries de matériel médical. Cependant, nos moniteurs rapportent une amélioration importante dans les procédures d'urgence au 2 septembre 2026. Depuis l'arrivée d'un nouveau directeur, le 2 septembre 2026, les autorisations de sortie pour raison médicale sont accordées sans blocage. Ce responsable permet aux détenus les plus gravement atteints de rejoindre rapidement l'hôpital extérieur, évitant ainsi que leur état ne devienne irréversible en cellule.

III.3 Actes de violence physique et impunité au sein des établissements

L'atteinte à l'intégrité physique des personnes privées de liberté demeure une préoccupation constante pour nos équipes de terrain. Les informations recueillies par nos sources montrent que la sécurité des prisonniers a été gravement mise en péril au cours du trimestre en raison de complicités administratives.

L'incident survenu au mois de juillet 2026 à la prison de Ngozi en est une illustration frappante. Selon les données de nos observateurs, le représentant général des détenus a été physiquement agressé par un prisonnier nommé Désiré Uwamahoro. Les témoignages indiquent que cet agresseur avait pu consommer de l'alcool à l'intérieur même d'un bureau de l'administration juste avant de passer à l'acte. Après les violences, il a continué à menacer de mort la victime en toute liberté. Face à cette situation grave, l'ancienne direction de la prison n'a pris aucune sanction administrative ou disciplinaire, le directeur de l'époque étant, selon plusieurs témoignages, un proche de l'agresseur. Ce laisser-faire a entretenu un climat d'impunité très dangereux pour la sécurité de tous.

La situation a cependant changé le mois suivant. Nos moniteurs soulignent que le climat de terreur qui régnait au sein de la prison de Ngozi a pris fin à partir du mois de septembre 2026. Ce retour au calme fait directement suite au remplacement du directeur de l'établissement. L'arrivée de cette nouvelle autorité a permis de briser les liens de complaisance qui protégeaient les agresseurs et de restaurer une discipline équitable pour la sécurité de tous.

III.4 Situation des personnes très vulnérables

Le monitoring régulièrement réalisé par nos équipes met en lumière la souffrance des catégories de détenus les plus fragiles, dont la place légitime ne devrait pas se trouver en milieu carcéral. L'environnement des cellules surpeuplées aggrave leur vulnérabilité au quotidien et détruit leur dignité.

Le maintien en cellule de nourrissons à Gitega

Le cas observé à la prison de Gitega au cours de ce trimestre est particulièrement alarmant. Lors des décomptes physiques effectués par nos moniteurs au mois de septembre 2026, nos équipes ont enregistré la présence de 10 nourrissons maintenus en cellule aux côtés de leurs mères. Ces

enfants en bas âge subissent les conséquences de la surpopulation extrême d'un établissement qui occupe plus de 358 % de sa capacité théorique. Vivre dans des espaces totalement clos, étouffants et dépourvus d'une hygiène adaptée représente une menace directe pour leur développement physique et leur santé. L'ACAT-Burundi rappelle que la prison est totalement inadaptée à la vie d'un nouveau-né et recommande de privilégier systématiquement des mesures alternatives à la détention pour les mères allaitantes et les femmes enceintes. Ce décès est survenu alors que les autorisations de sortie médicale étaient désormais accordées sans blocage depuis l'arrivée du nouveau directeur : la rapidité des transferts ne compense pas l'absence de médicaments d'urgence au dispensaire.

Rappel sur la détresse des prisonniers âgés et des malades mentaux

Au-delà des constats de ce trimestre, notre organisation tient à rappeler que cette vulnérabilité touche de plein fouet d'autres groupes oubliés du système pénitentiaire, pour lesquels l'ACAT-Burundi plaide régulièrement. C'est le cas des personnes âgées de plus de 60 ans, qui continuent de s'éteindre lentement dans l'anonymat des cellules sans pouvoir bénéficier de mesures de grâce ou d'aménagements humanitaires.

La situation est tout aussi dramatique pour les détenus souffrant de troubles psychiatriques graves, à l'image du cas emblématique de Christian Butoyi. Privés de structures médicales adaptées et de personnel qualifié, ces malades mentaux subissent l'enfermement comme une double peine destructrice. L'ACAT-Burundi réaffirme avec force que le maintien en détention ordinaire de personnes très âgées ou de malades psychiques profonds constitue un traitement inhumain et dégradant qui exige des mesures d'élargissement immédiates.

IV. DÉTENTIONS ARBITRAIRES ET IRRÉGULARITÉS JUDICIAIRES

IV.1 Maintien illégal en détention et blocage administratif

Le suivi des procédures judiciaires met en lumière de graves atteintes à la liberté individuelle. Elles se caractérisent par le maintien délibéré en détention de personnes n'ayant plus aucune base légale pour être privées de liberté. Des prisonniers politiques continuent d'être gardés en cellule alors qu'ils ont déjà intégralement purgé leur peine ou qu'ils ont bénéficié d'une décision d'acquittement formelle de la part des tribunaux.

Ces dysfonctionnements, qui découlent souvent d'interventions politiques directes et de blocages délibérés, se manifestent de manière flagrante dans plusieurs établissements :

- **À la prison de Ngozi (au mois de juillet 2026) :** Le cas de MC illustre cet arbitraire administratif. Bien qu'il soit arrivé au terme de sa peine légale, le directeur et le service juridique refusent sa sortie. Ils affirment qu'un ordre est venu « d'en haut » et qu'il faut une réquisition de fin d'emprisonnement.
- **À la prison de Ruyigi (septembre 2026) :** Trois prisonniers politiques restent maintenus illégalement dans les cellules alors qu'ils sont arrivés au bout de leur peine. Il s'agit de AE, EB et du sous-lieutenant EN. Aucun cas de torture n'a cependant été signalé dans cet établissement au cours du mois.
- **À la prison de Gitega (septembre 2026) :** Les détentions illégales ciblent les personnes ayant purgé leur peine mais qui restent enfermées. L'administration utilise systématiquement le prétexte que leurs charges initiales sont en lien avec la crise politique de 2015 ou avec des affaires de détention d'armes à feu.
- **À la prison de Muramvya :** R.H. et F.N., dont la libération avait été recommandée dans notre rapport précédent de juin 2026, restent enfermés. Franck Mananzigamira, acquitté par toutes les instances, est quant à lui décédé en août 2026 après cinq ans de détention illégale (voir III.1).

IV.2 Évolutions de la détention préventive et abandon des dossiers complexes

Le traitement des procédures au cours de ce trimestre montre des réalités très différentes d'un établissement à un autre. Les légères avancées observées sur un site ne reflètent pas la situation générale du pays.

Tableau 4: Analyse comparative de l'application des procédures de détention

<i>EXCEPTION LOCALE (Prison de Bururi)</i>	<i>RÉALITÉ NATIONALE (Autres établissements)</i>
Baisse des arrestations <i>La tendance aux incarcérations a diminué, réduisant le volume des prévenus.</i>	Détention préventive injustifiée La détention provisoire reste le principal facteur du surpeuplement.
Audiences enfin tenues <i>Des prévenus qui attendaient depuis trois mois ont pu comparaître.</i>	Paralysie de la Cour suprême Des dossiers complexes restent en attente depuis plusieurs années.
	Manque cruel d'avocats De nombreux prévenus font face à une privation totale de leur défense.
	Exclusion des condamnés Les personnes condamnées à de longues peines sont totalement exclus des libérations conditionnelles ou des réductions de peine depuis 2020.

En somme, ce décalage montre que les quelques efforts locaux pour accélérer les audiences ne suffisent pas à masquer l'abandon général des prisonniers les plus anciens. Pour notre organisation, le manque d'avocats et le blocage des dossiers devant la Cour suprême transforment la détention préventive en une peine anticipée qui détruit les garanties d'un procès équitable.

V. HYGIÈNE, SALUBRITÉ ET CONDITIONS DE VIE

V.1 Conditions d'hébergement et dégradation des infrastructures

Le droit à un logement digne est quotidiennement bafoué dans les établissements suivis, où le manque d'entretien général rend les espaces de vie insalubres.

- **À la prison de Muramvya :** La structure même des bâtiments se détériore gravement depuis le début du trimestre. Les lits mis à la disposition des personnes détenues sont dans un état de dégradation avancée. Pour pouvoir continuer à dormir dessus, les prisonniers sont obligés de fabriquer des supports de fortune en improvisant des

réparations avec des morceaux de bois, des cordes et des moustiquaires usées. De plus, certaines tôles de la toiture sont trouées, ce qui provoque des infiltrations d'eau et de fortes inondations dans les cellules lorsqu'il pleut. L'intimité et la dignité la plus élémentaire ne sont pas non plus garanties car les installations sanitaires communes, notamment les douches et les toilettes, ne disposent toujours pas de portes, exposant continuellement les détenus au regard des autres. Le quotidien des prisonniers s'est encore assombri au mois d'août par une coupure totale d'électricité qui a duré plusieurs jours consécutifs, plongeant les cellules surpeuplées dans l'obscurité totale.

- **À la prison de Bururi :** L'état des infrastructures vétustes est tout aussi préoccupant. Au cours du mois de septembre 2026, des travaux de réfection ont été lancés dans certaines chambres. Cependant, le chantier a été brusquement arrêté par l'administration, laissant de grands trous béants dans les murs. En cas de pluie, les cellules voisines se retrouvent totalement privées de protection contre les intempéries. Concernant le couchage, la prison fait face à une absence totale de matelas et de nattes tout au long du trimestre. Les détenus dorment à même le sol sur de simples sacs ou des morceaux de carton de récupération, car les nattes sont entièrement usées et doivent être remplacées.

V.2 Accès à l'eau potable et hygiène corporelle

Les coupures d'eau et le manque de matériel de nettoyage favorisent une insalubrité étouffante au sein des cellules. À la prison de Muramvya, l'eau courante est disponible de manière très irrégulière, quatre jours par semaine, un problème déjà bien ancré au mois de juillet. Malgré un renforcement des mesures d'hygiène après l'apparition de l'épidémie, le matériel reste très insuffisant et les produits de nettoyage manquent cruellement. À la prison de Bururi, l'eau et l'électricité connaissent des coupures occasionnelles qui s'aggravent fortement en période de saison sèche. De plus, les récipients pour stocker l'eau sont insuffisants et les poubelles de l'établissement sont totalement usées et épuisées.

Cette sécheresse s'accompagne d'un manque sévère de produits de nettoyage de base, notamment des balais adaptés pour laver le sol lorsqu'il devient glissant. Les détenus ne reçoivent presque plus de savon. Nos moniteurs rappellent qu'à l'époque où le CICR était encore présent, cette organisation fournissait des matelas, du savon et assurait la désinfection régulière des locaux. Aujourd'hui, l'administration ne distribue plus de savon qu'une seule fois par mois (comme constaté en juillet et en août). En conséquence directe de ce manque d'hygiène, les cellules sont envahies par une quantité impressionnante de poux et de punaises de lit, ce qui aggrave la souffrance physique des prisonniers.

V.3 Crises de subsistance et irrégularité des rations alimentaires

L'alimentation au cours de ce trimestre a constitué un problème majeur et douloureux dans la quasi-totalité des prisons suivies, exposant les détenus à une faim menaçante. Bien que la ration officielle théorique soit fixée à 350 grammes de haricots et 350 grammes de farine par personne et par jour, la réalité du terrain montre un effondrement des stocks (tableau 5).

Tableau 5: Ruptures de stocks alimentaires au cours du trimestre.

Établissement	Situation en juillet 2026	Situation en août 2026	Situation en septembre 2026
Prison de Bururi	Pénuries courtes de 2 à 3 jours sans haricots.	Rupture complète pendant une semaine entière .	10 jours consécutifs sans haricots. Repas réduits à de la farine à l'eau préparée dans des ustensiles vétustes.
Prison de Muramvya	Les haricots manquent pendant 2 semaines sur le mois.	Maladie aggravée par l'absence de nourriture.	Une seule semaine de distribution de haricots. L'huile de cuisson et le sel sont rarissimes.
Prison de Gitega	-	Rupture de haricots pendant 4 jours en fin de mois.	2 semaines entières sans aucune ration de haricots.
Prison de Ngozi	Farine totalement manquante pendant 3 jours d'affilée .	Rupture de haricots pendant 2 semaines .	Les détenus ne reçoivent des haricots que pendant 7 jours sur tout le mois.
Prison de Rumonge	-	Pénurie totale pendant 5 jours consécutifs .	-

Face à l'urgence à la prison de Bururi au début du mois de septembre, le mouvement religieux *Umuhari wa Bikira Mariya* a fait un don exceptionnel de haricots. Pour faire durer cette aide le plus longtemps possible, les détenus ont dû prendre l'option difficile de s'auto-rationner en mangeant par intermittence : une journée avec haricots et une journée sans.

En somme, cette alimentation carencée, réduite à de la farine mélangée à l'eau, fragilise les corps et aggrave directement la santé des nombreux détenus déjà malades en cellule. Cette crise de

subsistance frappe de plein fouet les prisonniers les plus isolés qui n'ont pas de famille proche pour leur apporter de la nourriture de l'extérieur.

VI. ACTIONS DE PLAIDOYER POUR LES DÉTENUS

Au cours du trimestre, l'ACAT-Burundi a poursuivi ses actions de plaidoyer en faveur du respect des droits fondamentaux des personnes détenues. L'organisation a alerté l'opinion publique, les autorités compétentes et les instances internationales sur la dégradation des conditions de détention dans les prisons burundaises.

Alertes face aux urgences sanitaires et refus de soins

L'organisation a concentré ses interventions sur les manquements médicaux graves constatés dans les établissements :

- **L'épidémie à la prison de Muramvya** : L'ACAT-Burundi a tiré la sonnette d'alarme face à une maladie non identifiée qui avait entraîné trois décès en moins d'un mois et laissé plus d'une trentaine de détenus alités. Notre organisation a plaidé pour l'envoi de médecins spécialisés afin d'identifier la maladie et de prodiguer aux malades des soins adaptés. Au moment de la rédaction du présent rapport, la maladie semblait avoir perdu en intensité, malgré le manque persistant de médicaments.
- **Le cas du général-major à la retraite Célestin Ndayisaba** : L'organisation a également interpellé les autorités pénitentiaires et judiciaires sur son état de santé. Malgré ses nombreux appels au secours, son transfert vers un établissement hospitalier adapté à son état de santé lui était refusé.
- **Le drame d'Apollinaire Ahishakiye à Mpimba** : Au cours de ce trimestre, les autorités pénitentiaires ont refusé l'accès aux soins à des détenus malades, ce qui a entraîné la mort de certains d'entre eux. C'est le cas de ce détenu de la prison de Mpimba à Bujumbura qui souffrait de diabète. Les autorités pénitentiaires lui ont refusé le transfert vers un hôpital pour les soins adaptés à sa maladie jusqu'au jour de son décès le 8 août 2026. Face à ce drame, l'ACAT-Burundi a appelé à l'ouverture d'une enquête indépendante afin d'établir les circonstances du décès et de déterminer les éventuelles responsabilités.

Mobilisation contre la famine et la crise alimentaire

L'alimentation a constitué un autre axe majeur des cris d'alarme de notre organisation :

Alerte publique face aux pénuries : Face aux appels au secours de détenus faisant état de l'absence de ration alimentaire, l'organisation a de nouveau alerté l'opinion publique le 31 août

2026, demandant une réponse urgente afin que les personnes incarcérées ne soient pas exposées à la faim dans leurs cellules.

Portée internationale du plaidoyer de l'ACAT-Burundi

Nos démarches ont également été portées au plus haut niveau des instances de protection des droits humains :

- **Intervention aux Nations unies** : Dans un panel organisé dans le cadre d'un événement parallèle à la 63e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'ACAT-Burundi a eu l'occasion d'attirer l'attention sur la dégradation de la situation carcérale au Burundi, marquée notamment par la surpopulation, le manque de nourriture et l'insuffisance des soins médicaux.
- **Impact des démarches** : Cette intervention a permis de porter les préoccupations relatives aux droits des personnes détenues devant un public international et de renforcer le plaidoyer en faveur de mesures urgentes garantissant des conditions de détention respectueuses de la dignité humaine.

À travers ces différentes interventions, l'ACAT-Burundi a pu rendre visibles les difficultés vécues par les détenus et interpeller les autorités sur la nécessité de mesures urgentes visant à protéger leur vie, leur santé et leur dignité.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

VII.1. Conclusion

L'univers carcéral burundais se transforme en un lieu d'enfermement de masse, où l'intégrité physique et les droits élémentaires des détenus subissent des atteintes quotidiennes. Le travail de suivi accompli tout au long de ce trimestre met en lumière une situation de détresse matérielle et une impasse institutionnelle majeure. Les constats présentés dans ce rapport montrent des infrastructures pénitentiaires étouffantes, où la fonction de réhabilitation s'est effacée derrière une gestion précaire de la faim et le maintien d'incarcérations abusives.

La réalité objective de cette crise est désormais confirmée à l'échelle nationale par le rapport trimestriel de la Ligue Iteka, qui comptabilise un effectif critique de 12 521 détenus en septembre 2026, propulsant le taux d'occupation général du pays à 292 %. Cette asphyxie globale est validée par le travail de décompte physique des équipes de l'ACAT-Burundi dans ses zones d'intervention, qui révèle des taux d'occupation locaux insoutenables. La prison pour hommes de Ngozi subit un encombrement extrême de 465,75 % avec 1 863 détenus (données ACAT-Burundi), tandis que la prison de Gitega atteint 358,25 % d'occupation avec 1 433 détenus (données ACAT-Burundi). Ces

réalités locales s'ajoutent aux situations inhumaines documentées par la Ligue Iteka à la prison centrale de Mpimba, qui étouffe sous un effectif de 4 224 détenus (528 % d'occupation), et à Muramvya, qui enregistre un taux effrayant de 771 % pour 771 détenus. La stabilisation relative constatée par ACAT-Burundi à Bururi ou par la Ligue Iteka dans quelques prisons du pays (Ngozi femmes et les CMRL) reste invisible à l'échelle nationale. Cet étouffement découle directement des dysfonctionnements de la justice, dont le recours abusif à la détention préventive a provoqué un point de bascule historique au niveau national en septembre 2026, atteignant le seuil critique de 49,99 % de prévenus à l'échelle du pays (Ligue Iteka). Cette pratique systématique maintient près de la moitié de la population pénale (comme les 701 prévenus identifiés par l'ACAT-Burundi à Gitega) dans l'attente d'un jugement.

Sur le plan sanitaire et logistique, le bilan de cette période est dramatique. Le trimestre s'est caractérisé par un effondrement de l'hygiène notamment à Bururi à la suite du retrait des appuis du CICR, ainsi que par un manque d'eau sévère (seulement quatre jours de distribution par semaine à Muramvya) et une prolifération massive de poux et de punaises dans des cellules où les détenus dorment à même le sol sur des sacs ou des cartons. De plus, les mois d'août et septembre ont été marqués par une faim menaçante, avec des ruptures de haricots de dix jours à Bururi et de deux semaines à Gitega et Muramvya. Ce manque de nourriture a contribué à détruire la résistance physique des prisonniers, favorisant ainsi la propagation d'une épidémie mortelle suspectée d'être la typhoïde à Muramvya (15 décès) et provoquant des morts tragiques par déni de soins à Ngozi (Bwayeye) et à Mpimba (Apollinaire Ahishakiye).

Enfin, l'examen des dossiers judiciaires révèle de graves dérives politiques et administratives. Si les commissions ont permis la libération de plus ou moins 363 détenus en septembre dans les établissements suivis par les moniteurs de l'ACAT-Burundi, l'impact de ces sorties est immédiatement annulé par l'arrivée continue de nouveaux prisonniers, représentant un impact statistique dérisoire de seulement 2,9 % face aux 12 521 détenus du pays documenté par la ligue Iteka en fin de septembre 2026. Les aménagements de peine sont totalement paralysés à Bururi, où aucune libération conditionnelle n'a été accordée aux prisonniers politiques depuis 2020, tandis qu'à Matana le nouveau procureur multiplie les recours devant la Cour suprême contre les personnes acquittées. Plus grave encore, la loi est bafouée par le maintien illégal en cellule de citoyens pourtant acquittés ou ayant purgé leur peine, à l'instar de MC à Ngozi bloqué par des ordres venus « d'en haut », des détenus liés à la crise de 2015 à Gitega, et des trois prisonniers politiques à Ruyigi : AE, EB et le sous-lieutenant EN.

En définitive, l'ACAT-Burundi réaffirme que la privation de liberté ne doit en aucun cas se traduire par la déchéance physique ou la détention arbitraire. Sans un sursaut politique immédiat pour encadrer la détention préventive, mettre fin à l'effet d'embouteillage à la chaîne pénale, faire respecter scrupuleusement les arrêts de libération définitive et garantir un accès minimal à l'eau,

à l'alimentation et aux soins, l'appareil pénitentiaire burundais s'enfoncera dans une crise humanitaire majeure.

VII.2. Recommandations

VII.2.1. Suivi et niveau d'exécution des recommandations du rapport précédent

Ce tableau de suivi évalue de manière objective si les autorités burundaises ont mis en œuvre les recommandations urgentes formulées par l'ACAT-Burundi à la fin du trimestre précédent. Les constatations faites sur le terrain au cours des trois derniers mois servent de preuves pour mesurer ce niveau d'exécution.

Tableau 6: Constats et évaluation des recommandations du rapport précédent

RECOMMANDATION DE JUIN 2026	FAITS CONSTATÉS SUR LE TERRAIN (PREUVES DU TRIMESTRE)	NIVEAU D'EXÉCUTION ACTUEL
Garantir l'approvisionnement stable en nourriture (Rations de 350g de haricots)	Les stocks de haricots se sont effondrés dans les établissements suivis. Les moniteurs ont enregistré des ruptures totales de 10 jours à Bururi, de 2 semaines à Gitega et Muramvya, et de 5 jours à Rumonge. La farine à l'eau est restée l'unique repas.	Non exécutée (Le problème persiste). L'insécurité alimentaire s'est généralisée. La survie à Bururi a dépendu d'un don privé de l'association <i>Umuhari wa Bikira Mariya</i> .
Rétablir l'eau courante et l'hygiène face au départ du CICR	L'eau est restée rationnée à seulement 4 jours par semaine à la prison de Muramvya. À Bururi, le savon a été rationné à un seul morceau par mois. Les travaux de réfection des cellules ont été abandonnés par l'administration, laissant des murs ouverts à la pluie.	Non exécutée. Les cellules sont envahies par les poux et les punaises. Les détenus dorment à même le sol sur des sacs.
Exécuter immédiatement les ordres d'acquittement et fins de peines	Les deux détenus ciblés à Muramvya (R.H. et F.N.) restent enfermés. Le blocage s'est même étendu ce trimestre à MC à Ngozi et à trois prisonniers politiques à Ruyigi (AE, EB et EN) arrivés au bout de leur peine.	Non exécutée. Le maintien illégal en détention s'est aggravé sur ordre politique.
Fluidifier les dossiers des prévenus et stopper les mandats de dépôt abusifs	Les parquets sont restés paralysés. À Bururi, le procureur conciliateur a été remplacé par une magistrate qui a stoppé les élargissements. À Matana, le nouveau procureur bloque les dossiers et multiplie les	Non exécutée. La détention préventive abusive reste la règle nationale et sature les locaux.

	recours devant la Cour suprême pour empêcher les libérations.	
Désengorger en urgence l'épicentre de Muramvya	L'État n'a organisé aucun transfert préventif. L'inaction a transformé les cellules surpeuplées en foyers de contagion, provoquant une épidémie mortelle (15 décès). Une commission a dû libérer en catastrophe 63 petits prévenus le 23 septembre pour stopper l'asphyxie.	Exécutée partiellement et tardivement Mesure d'urgence prise uniquement après le décès de 15 détenus.
Garantir les évacuations médicales sans obstructions administratives	Les défaillances dans l'accès aux soins ont continué de provoquer des décès au cours du trimestre, causant la mort d'Apollinaire Ahishakiye à Mpimba (8 août) et de Bwayeye à Ngozi (25 septembre). Toutefois, l'arrivée d'un nouveau directeur à Ngozi au 2 septembre a changé la donne.	Partiellement exécutée (amélioration constatée à Ngozi uniquement) Le nouveau responsable accorde immédiatement les transferts vers l'hôpital pour les malades.

VII.2.2. RECOMMANDATIONS

Face à la persistance de la crise carcérale, l'ACAT-Burundi adresse des demandes urgentes aux autorités pour protéger la vie et les droits des détenus.

Au Gouvernement du Burundi et à l'administration pénitentiaire

- **Publier les statistiques carcérales** : Partager régulièrement et de manière transparente les chiffres officiels de la population carcérale nationale. Cette diffusion est une obligation conforme aux principes de bonne gouvernance ainsi qu'aux engagements internationaux ratifiés par le Burundi.
- **Garantir la ration alimentaire de base** : Allouer d'urgence un budget stable pour stopper les ruptures de stocks de haricots, qui ont atteint deux semaines à Gitega et Muramvya et dix jours à Bururi. Cette obligation incombe à l'État et ne saurait reposer sur la générosité d'organisations religieuses ou caritatives.
- **Achever les infrastructures** : Reprendre immédiatement les travaux abandonnés à la prison de Bururi, où des cellules restent ouvertes à la pluie.
- **Rétablir l'hygiène** : Distribuer du savon plus d'une fois par mois et désinfecter les locaux pour éliminer les poux et les punaises de lit qui envahissent Bururi.

- **Respecter l'intimité à Muramvya** : Installer des portes ou des rideaux sur les douches et les toilettes communes pour préserver la pudeur des prisonniers.
- **Tenir un registre des décès en détention** : consigner chaque décès, informer les familles sans délai et rendre public un bilan trimestriel des décès survenus dans les prisons.

Au ministère de la Justice, aux magistrats et aux parquets

- **Libérer les personnes maintenues illégalement** : Exécuter sans délai les ordres de libération pour les détenus acquittés ou ayant purgé leur peine. Il faut lever les blocages politiques contre MC à Ngozi et contre les trois prisonniers politiques à Ruyigi, ainsi que contre R.H. et F.N. à Muramvya .
- **Stopper les recours abusifs** : Enjoindre au procureur de Matana de cesser ses recours systématiques devant la Cour suprême contre les personnes acquittées. Cette pratique gèle les dossiers et prolonge illégalement l'enfermement.
- **Respecter les délais de la détention préventive** : Accélérer le traitement des dossiers pour réduire le nombre anormal de prévenus, qui représente la moitié des effectifs à Gitega. Les parquets doivent privilégier les peines alternatives pour les petits délits.
- **Inverser la tendance nationale de la détention préventive** : avec 49,99 % de prévenus en septembre 2026, instruire les parquets de motiver chaque mandat d'arrêt provisoire, tenir régulièrement les audiences de chambre de conseil pour contrôler la régularité des détentions, et recourir davantage à la liberté provisoire et aux peines alternatives, conformément au Code de procédure pénale de 2018 et aux Lignes directrices de Luanda
- **Enquêter sur les décès en détention** : Diligenter des enquêtes indépendantes et impartiales sur les décès survenus au cours du trimestre (Mpimba, Ngozi, Muramvya), en publier les conclusions et engager, le cas échéant, la responsabilité des auteurs.
- **Protéger les mères et les enfants** : Privilégier des mesures alternatives à la détention pour les femmes enceintes et les mères allaitantes, conformément aux Règles de Bangkok, en commençant par les mères détenues avec leurs nourrissons à Gitega.

Aux responsables de la santé et aux directeurs de prison

- **Faciliter les évacuations médicales d'urgence** : Supprimer les blocages administratifs lors des transferts de prisonniers malades vers les hôpitaux extérieurs. Les directions doivent suivre l'exemple humain du nouveau directeur de Ngozi pour éviter de nouveaux décès à Mpimba et Ngozi.

- **Soigner les détenus souffrant de troubles mentaux** : Assurer un suivi médical adapté et distribuer des traitements psychiatriques aux prisonniers laissés sans soins en cellule, à l'instar d'Éric à la prison de Bururi.
- **Endiguer l'épidémie de Muramvya** : Dépêcher une équipe médicale spécialisée pour identifier la maladie, traiter gratuitement les détenus malades et prévenir de nouveaux décès.

Aux partenaires techniques et financiers et aux mécanismes internationaux

- **Soutenir la réponse d'urgence** : Appuyer, en concertation avec les autorités, l'approvisionnement des établissements les plus touchés en vivres, en médicaments et en produits d'hygiène, et assurer le suivi de la mise en œuvre des présentes recommandations.
- **Reprendre les appuis en hygiène à Bururi** : au CICR et aux partenaires humanitaires, étudier la reprise des distributions de savon et de matelas ainsi que des campagnes de désinfection à la prison de Bururi, dont le retrait a été suivi d'une dégradation rapide des conditions d'hygiène.